

9. La vigueur de la croissance des exportations demeure un élément d'une importance déterminante pour ce qui est de la capacité des pays en développement d'aspirer à des niveaux de vie semblables à ceux du monde industrialisé. Nous soutenons les efforts permettant aux pays en développement de renforcer leur savoir-faire et leurs capacités de fabrication, y compris en ce qui concerne la production et l'exportation de biens à valeur ajoutée, de manière à ce que leur taux de croissance et leur chance d'accéder à la prospérité augmentent.
10. Dans le même ordre d'idées, nous demandons instamment que la prochaine conférence ministérielle de l'OMC, qui inaugurerait le nouveau cycle de négociations commerciales mondiales, ait une dimension nettement axée sur le développement; l'objectif est d'assurer un meilleur accès aux marchés dans les domaines de l'agriculture, des produits industriels et des services, selon des modalités qui procurent des avantages à tous les membres, particulièrement aux pays en développement. Le cycle devrait être équilibré sur le plan des modalités de son déroulement, de son contenu et de ses résultats.
11. Nous sommes pleinement convaincus de l'importance du maintien des normes du travail et de la protection de l'environnement. Toutefois, il importe d'aborder ces questions d'une manière judicieuse pour ne pas entraver dans les faits la liberté du commerce ni porter préjudice aux pays en développement en raison de l'établissement d'un couplage avec la libéralisation des échanges commerciaux.
12. Nous engageons également la communauté internationale à mettre en place des mécanismes novateurs en vue de promouvoir l'élargissement des mouvements de capitaux vers un plus grand nombre de pays, et d'amorcer sans délai une réforme de l'architecture financière internationale afin de limiter autant que possible l'instabilité financière et ses répercussions sur les démunis.
13. Nous croyons qu'il est possible d'éliminer la pauvreté, mais seulement à la condition que nous prenions des mesures résolues et concertées à l'échelle nationale et internationale. Nous réitérons notre volonté d'inverser le recul de l'aide publique au développement. Une action urgente s'impose également afin de remédier à l'endettement insoutenable des pays en développement, en particulier les plus pauvres d'entre eux, en faisant fond sur les initiatives récentes convenues à l'échelon international. Nous sommes d'avis que cette aide au développement doit se concentrer sur le développement humain, la réduction de la pauvreté et le renforcement des capacités de participer à l'expansion des marchés mondiaux des biens et des capitaux. Nous estimons avant tout qu'il appartient aux gouvernements nationaux de promouvoir des politiques et un développement humain au profit des démunis.
14. Pour que les populations démunies et vulnérables soient au centre du développement, il faut adopter une approche participative et leur donner voix au chapitre. Nous estimons que le progrès des libertés démocratiques et de la saine gestion des affaires publiques, comme l'accès à l'éducation, à la formation et aux soins de santé, revêtent une importance capitale pour l'épanouissement des capacités humaines et la suppression de l'ignorance et des préjugés. Conscients que la saine gestion publique et le progrès économique sont intrinsèquement liés, nous affirmons notre volonté de favoriser une plus grande transparence, l'obligation de rendre compte, la primauté du droit et l'élimination de la corruption dans toutes les sphères de la vie publique et dans le secteur privé.